

### **Différence entre le Nord et le Sud**

Il faut espérer que le constat selon lequel le commerce et la société doivent s'adapter à l'inévitable changement climatique ne s'impose pas seulement dans les rangs de l'Union suisse des paysans. Un constat, notons-le, qui pour des sociétés paysannes de l'hémisphère sud est devenu depuis longtemps prioritaire. À cette grande différence près que celles-ci ne peuvent pas miser sur une aide étatique d'urgence et encore moins sur un soutien systématique dans leur lutte contre le changement climatique.

C'est précisément pour cela que l'Accord de Paris sur le climat a obligé l'Occident à mettre au moins 100 milliards US dollars par an à la disposition du financement climatique international. Comme Alliance Sud le souligne depuis des années, la part équitable de la Suisse dans ce montant avoisine 1 milliard de francs par an. Il équivaut non seulement à notre part de 1% des revenus des nations industrialisées, mais encore à notre empreinte écologique. Il n'est plus admissible que les responsables politiques continuent de ne pas se soucier de la responsabilité nationale liée aux émissions grises près de deux fois supérieures engendrées hors des frontières suisses par l'importation de nos biens de consommation. Il est en outre des plus cyniques de considérer le financement de mesures contre les conséquences catastrophiques du changement climatique essentiellement causé par l'Occident comme une « affaire des pays en développement ». Ou, comme le dit si bien Dietmar Mirkes dans le magazine luxembourgeois « Brennpunkt Drëtt Welt », que nous continuons jour après jour de « commettre un délit de fuite ».

L'argument avancé comme un mantra contre la hausse de notre aide financière climatique due sous l'angle du droit international public – la supposée résistance du peuple à toute mobilisation de moyens financiers supplémentaires – s'est vu réfuté cet été. Selon une enquête de la Fondation suisse de l'éner-

gie (FSE), 60% de la population estime par exemple que l'exonération et le subventionnement actuels de la navigation aérienne doivent être supprimés et que, de surcroît, une taxe sur les billets d'avion doit être introduite. Un tiers des sondés seraient prêts à débourser 50 francs ou plus pour un vol européen. Et près de la moitié souhaiterait soutenir explicitement des mesures de protection du climat et d'adaptation dans les pays en développement avec les recettes dégagées (à côté de projets climatiques et de recherche nationaux).

Ces résultats sont en phase avec l'étude publiée à la mi-septembre par Alliance Sud (lire ci-dessous). Cette étude a analysé divers instruments de mobilisation de ressources supplémentaires et arrive à la conclusion que le milliard visé pour le financement climatique est envisageable et occasionnerait des frais supplémentaires comparativement modérés et conformes au principe de causalité. Une taxe sur les billets d'avion de l'ordre de grandeur de celle perçue aujourd'hui déjà en Grande-Bretagne pourrait à elle seule engendrer un milliard de francs.

## **Comment le milliard climatique suisse peut être financé**

Mandatée par Alliance Sud, une nouvelle étude – disponible sur le site web d'Alliance Sud – montre comment il est possible de financer des contributions additionnelles à des mesures de protection et d'adaptation climatique qui s'imposent de manière urgente dans les pays en développement les plus pauvres et les plus vulnérables.

L'étude analyse neuf approches innovantes et arrive à la conclusion que le milliard à mobiliser par la Suisse aux termes de l'Accord de Paris sur le climat est plausible et acceptable sur le plan politique. En conformité avec le principe du pollueur-payeur, les coûts peuvent être répercutés sur divers émetteurs de CO<sub>2</sub> au travers d'une combinaison des instruments proposés. Ces derniers déployeraient donc aussi l'effet incitatif souhaité.

Dans le contexte de l'actuelle révision de la loi sur le CO<sub>2</sub>, l'étude soumet à la discussion notamment l'introduction d'une taxe sur les billets d'avion, l'affectation de la taxe sur le CO<sub>2</sub>, ainsi que son extension à l'essence et au diesel, une taxe sur les certificats d'émission étrangers, l'augmentation de l'impôt sur les huiles minérales et la taxe de compensation pour les entreprises exemptées de la taxe sur le CO<sub>2</sub>.

Ces dernières années, la politique et l'administration ont fait état d'inquiétudes quant à la conformité au droit constitutionnel de certains des instruments de financement présentés dans l'étude. Alliance Sud y réagira sous peu par la publication d'un avis de droit. JS